



SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE.

N° 001267 / MEFMEPCPAT/SG/DGEPN
DOM/Communiqué du 23/05/2022

Communiqué

La Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature informe le public qu'une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) relative au projet d'aménagement de la zone d'investissement industriel d'Ikolo à Lambaréne, Province du Moyen-Ogooué, a été déposée auprès de ses services par la Société GABON SPECIAL ECONOMIC ZONE IKOLO (GSEZ IKOLO).

Conformément aux dispositions de l'**article 2 du décret 539/PR/MEFEPEPN du 15 juillet 2005**, réglementant les études d'impact sur l'environnement, ce document est consultable pour avis dans les locaux de la Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature sise au 5ème étage de l'immeuble abritant les services du Ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, Chargé du Plan Climat et du Plan d'Affectation des Terres pendant dix (10) jours, à compter de la date de publication du présent communiqué.

Passé ce délai, aucun avis ne sera pris en compte dans le processus administratif de validation de cette EIES.

Fait à Libreville, le **23 MAI 2022**

**Le Directeur Général de l'Environnement
et de la Protection de la Nature**



Stanislas Stephen MOUBA